

**PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LEZ-FONTAINE**

MERCREDI 1^{er} JUILLET 2015

Convocation :
23/06/2015

Date d'affichage :
02/07/2015

Présents : Christophe DECHERF, Sébastien DEMANEZ, Jacques DERAIME, Philippe HANOT, Jérôme HONORE, Sylvain JOURDAIN, Gwladys LEBLANC, Véronique NICQ, Sandrine VINCENT

Absents excusés : Sandrine CORRIER, Julien VIARD

Secrétaire de séance : Sandrine VINCENT

1. Signature du procès-verbal de la réunion de conseil du 26 mai 2015

Procès-verbal adopté à l'unanimité.

**2. TRAVAUX 2015 - Etat d'avancement des travaux
dans le cadre du dossier accessibilité des établissements recevant du public
pour la porte de la salle des fêtes,**

Le devis présenté par Monsieur DUBOIS, menuisier à Beugnies, a été validé par le conseil lors de sa réunion du 26 mai 2015.

Monsieur Dubois a été avisé du choix du conseil. Le travail commandé doit être exécuté dans les prochaines semaines.

pour les parkings handicapés école et salle des fêtes

Les parkings prévus devant l'école et la maison CUNIN sont réalisés. Reste à peindre la signalétique au sol, à commander et à installer les panneaux.

dans le cadre voirie : réfection rue du général de Gaulle et nids de poules

La rue du général de Gaulle a reçu son émulsion. Les gravillons en surnombre seront aspirés dans les prochains jours par un camion adapté à cette fonction. Ensuite, les nids de poules seront bouchés par l'entreprise PIRLOT.

3. Avis du conseil sur la circulation dans le chemin de l'Epine

Pour faire face aux dégradations importantes de la voie communale V C 12 dite de Gare le Loup ou chemin de l'Epine. Monsieur le Maire de SOLRE-LE-CHATEAU a réuni son conseil le 5 juin 2015 et lui a soumis un projet d'arrêté portant interdiction de la circulation des véhicules motorisés sauf riverains et véhicules autorisés dans le sens Solre-le Château vers Lez-Fontaine.

Lecture du projet d'arrêté est faite par le Maire.

Le 8 juin 2015, une réunion conjointe (Monsieur LETY, Monsieur GOUVION, Monsieur GILLET, Messieurs DERAIME, HANOT et DECHERF) s'est tenue en mairie de Sars-Poteries. Le maire de Solre-le-Château a proposé au maire de Lez-Fontaine de prendre une décision

concordante. Il lui a été répondu que le sujet serait abordé lors du prochain conseil prévu le 1^{er} juillet 2015. La décision sera communiquée aux maires concernés dès le lendemain.

Avis est demandé aux conseillers présents.

Après débat, une majorité se dégage en faveur de l'interdiction. Il est souhaité de modifier l'article 3 du projet d'arrêté : « sauf riverains et véhicules non motorisés » enlever « et véhicules autorisés ».

**6 voix pour
1 voix contre
2 abstentions**

4. Subventions 2015

Après rappel des subventions accordées en 2014, le maire propose au conseil de faire le point pour l'exercice 2015.

Il n'y aurait pas lieu pour le moment de subventionner l'association des Maires du Canton dont la pérennité n'est pas assurée.

Après délibérations, les Membres du Conseil accordent à l'unanimité les subventions suivantes :

- **Clic des 3 vallées : 44 €**
- **UNC Mémoire Vivante : 150 €.**

5. Groupement de commande GAZ

A la demande du maire de LEZ-FONTAINE, la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois a décidé lors de son conseil du 19 février 2015 la création d'un groupement de commandes pour les fournitures énergétiques avec les communes volontaires à compter du 1^{er} janvier 2016. Il s'avère que pour l'électricité ce genre de structure ne présente pas de réel intérêt. Tel n'est pas le cas pour la fourniture du gaz.

Dans le prolongement de la réflexion la Communauté de Communes a interrogé le 8 juin 2015 les communes intéressées sur leur niveau de consommation pour l'année 2014. Pour Lez-Fontaine, le montant total H T s'élève à 2.456 ,78 euros.

Lors de la réunion communautaire du 30 juin, une convention constitutive du groupement de commandes a été communiquée aux Maires présents. Il y a lieu de délibérer sur l'opportunité d'adhérer au groupement en cause.

Après délibération, les Membres du Conseil à l'unanimité souhaitent adhérer à ce groupement de commandes.

Sont désignés en application de l'article 6 de la convention en qualité de :

- Membre titulaire : Christophe DECHERF
- Membre suppléant : Philippe HANOT.

6. Organisation SALLE DES FETES

Une réunion a été organisée par Philippe HANOT le lundi 29 juin 2015. Etaient présents, outre le maire et Philippe HANOT, Jacques DERAIME, Sandrine CORRIER et Véronique NICQ.

- Constatant que la vaisselle est dépareillée, il est proposé de procéder à des achats standardisés pour

verres
assiettes
plats

Il est décidé de se faire créer une carte METRO et de visiter le site pour connaître les possibilités d'approvisionnement.

- Mise à disposition de la vaisselle. Il est proposé, pour simplifier la gestion des inventaires, de sortir la vaisselle en fonction du nombre de convives et de faire préciser lors de la remise des

clés le nombre de couverts. Un cadre est prévu sur les contrats mais il ne semble pas toujours servi.

-Tarifs de location. Il est proposé de ne pas augmenter les tarifs de location, soit 110 € pour les habitants du village et 220 € pour les extérieurs, la location demeurant gratuite pour les associations du village. Il est proposé en outre de facturer l'utilisation de l'eau, du gaz et de l'électricité au tarif de 20 € pour les habitants du village et de 50 € pour les extérieurs. Le forfait nettoyage serait porté de 50 à 70 €.

Réservations : prioritaire pour les habitants du village (la demande est possible jusqu'à 18 mois avant survenance de l'évènement). Pour les extérieurs : délai ramené à 12 mois. La réservation est acquise dès dépôt du chèque d'arrhes.

Après délibération, les Membres du Conseil décident à compter de la date de publication, ce qui suit :

- **A l'unanimité :**
 - **Ne pas augmenter le tarif de location.**
 - **Facturer les fluides aux particuliers :**
 - **20 € pour les habitants du village**
 - **50 € pour les extérieurs**
 - **Augmenter le forfait ménage de 50 à 70 €.**
- **A la majorité (6 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention.) :**
 - **Facturer les fluides aux Associations du village : 20 €.**

7. ECOLE : préparation rentrée scolaire 2015/2016 et restauration collective

Préparation de la rentrée scolaire 2015/2016

Sont inscrits 82 élèves pour la rentrée scolaire dans le RPI, répartis comme suit :

- Ecole de Lez-Fontaine : 23 élèves
 - Toute Petite Section : 6
 - Petite Section : 12
 - Moyenne Section : 5
- Ecole de Dimont : 19 élèves
 - Moyenne Section : 5
 - Grande Section : 14
- Ecole de Dimechaux : 20 élèves
 - CP : 9
 - CE1 : 6
 - CE2 : 5
- Ecole de Wattignies-La-Victoire : 20 élèves
 - CM1 : 13
 - CM2 : 7

Restauration Collective

Par courrier recommandé du 22 mai 2015, la société ELIOR a informé la mairie de sa décision de résilier le contrat de restauration qui la lie à la commune de Lez-Fontaine.

Sandrine VINCENT a été chargée au nom des quatre communes du R P I de prendre contact avec la société A.P.I dont les propositions n'avaient pas été retenues lors de la mise en place du précédent contrat.

Monsieur ANNAERT (société A.P.I) s'est présenté en mairie et a proposé une prestation identique à celle d'ELIOR au prix de 2,80 € (ou de 2,98 € avec mise à disposition de matériel de remise en température, s'agissant d'une liaison froide).

La commune de DIMECHAUX a été chargée de démarcher un autre professionnel de la restauration collective qui propose un service à 3,30 €.

Une délibération sera proposée pour fixer le tarif 2015/2016 seconde semaine d'août 2015.

8. Questions diverses :

- Demande d'autorisation d'exploiter par M. Marc VAN SPRUNDEL
Monsieur Marc VAN SPRUNDEL s'est présenté en Mairie et a déposé une demande d'autorisation d'exploiter présentée par ses soins auprès de la Préfecture du Nord.
Il s'agit d'un courrier d'information destiné à la commune, en sa qualité de propriétaire.

- Barrières ROLAND
Proposition d'achat de 4 barrières adoptée par les Membres du Conseil.

- Accident Valentine DEHON
Monsieur le Maire avait interrogé la Société Arc en Ciel 4 par courrier du 19 mai 2015. A défaut de réponse, Mr Arnaud DECAGNY, Vice-Président chargé des infrastructures et du transport auprès du Conseil Départemental du Nord a été invité à intervenir auprès du prestataire par courrier du 12 juin 2015.
Par pli du 16 juin, il indique qu'il ne manque pas de tenir la commune informée des suites à réserver à l'affaire.

- Aménagement coin cuisine de l'école
Le coin cuisine de l'école mérite un aménagement. Madame VINCENT et NICQ se chargent de ce dossier.

- Le point sur le cimetière
L'entreprise OGF a été contactée. Les travaux de nettoyage d'un premier lot de concessions à l'état d'abandon seront engagés dans la première quinzaine de juillet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Maire
Christophe DECHERF

Sébastien DEMANEZ Jacques DERAIME

Philippe HANOT

Jérôme HONORE

Sylvain JOURDAIN

Gwladys LEBLANC

Véronique NICQ

Sandrine VINCENT